



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/49/57
24 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
CINQUIÈME COMMISSION
Points 107 et 64 d) et e)
de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le
désarmement

Demande de subvention, découlant de la recommandation du
Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies
pour la recherche sur le désarmement (A/49/329)

Note du Secrétaire général

1. L'Assemblée générale trouvera ci-après une recommandation du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)¹, tendant à l'imputation d'une subvention de 220 000 dollars sur le budget ordinaire de l'Organisation en 1995, que le Secrétaire général lui transmet conformément au paragraphe 3 de l'article VIII du statut de l'Institut.

2. En établissant le projet de programme de travail et le projet de budget de l'Institut pour 1995 (A/49/329, annexe II), le Conseil d'administration de l'UNIDIR (fonction remplie par le Conseil consultatif pour les questions de désarmement) a constaté que, alors que l'on cherche toujours à accroître dans les contributions à des fins spécifiées la part qui couvre les frais d'administration, nombre de donateurs, effectifs ou potentiels, sont aux prises avec des difficultés économiques. Le Conseil d'administration a donc recommandé que l'ONU accorde en 1995 à l'Institut une subvention de 220 000 dollars, à prélever sur son budget ordinaire (ce montant n'a pas changé depuis 1990). Le budget-programme 1994-1995 de l'ONU prévoit déjà l'attribution à l'Institut

95-05347 (F) 010395 010395

/...

9505347

d'une subvention de 440 000 dollars pour ces deux années (l'Assemblée générale avait pris acte (résolution 48/230, sect. VIII) de la note du Secrétaire général (A/C.5/48/16) et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² et elle avait décidé d'attribuer à l'Institut en 1994 une subvention de 220 000 dollars, à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation). Mais bien que les fonds nécessaires soient déjà inscrits au budget-programme 1994-1995, la procédure établie veut que la demande afférente à 1995, portant sur un montant de 220 000 dollars, soit officiellement présentée à l'Assemblée générale.

3. Si l'Assemblée générale approuve la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut, il n'y aura donc pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 3B du budget-programme 1994-1995.

4. L'Assemblée générale ayant demandé, au sujet de cette question de la subvention à l'Institut qui est prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU, que le Secrétaire général lui rende compte tous les ans de la situation de l'Institut (résolution 44/201 B, sect. IV), le Secrétaire général indique que la situation financière de l'Institut est la suivante :

a) Les disponibilités au début de 1994 s'élevaient à 436 700 dollars, dont une réserve de trésorerie courante de 93 500 dollars;

b) Les recettes de 1994 sont estimées à 1 303 700 dollars, se décomposant comme suit : contributions volontaires : 770 300 dollars; dons publics : 270 000 dollars; intérêts : 27 300 dollars; sources diverses, y compris le produit de la vente des publications de l'Institut : 16 100 dollars; subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU : 220 000 dollars. L'augmentation de 528 000 dollars par rapport aux prévisions établies en 1993 est uniquement due à l'augmentation des contributions volontaires et à l'imputation de contributions versées en 1993 mais afférentes à 1994 (46 000 dollars). On trouvera des détails sur les contributions de 1994 et 1995 aux annexes I et II;

c) Les dépenses de 1994 sont estimées à 1 110 300 dollars, dont une provision de 42 400 dollars pour remboursement de l'appui aux programmes. Les prévisions pour 1995 s'établissent à 1 077 000 dollars, dont 40 800 dollars au titre de l'appui aux programmes. Le détail des dépenses effectives de 1994 et des dépenses prévues en 1995 est indiqué à l'annexe III;

d) Les disponibilités à la fin de 1994 sont estimées à 496 600 dollars, à quoi il convient d'ajouter une réserve de trésorerie courante de 133 500 dollars.

5. On se souviendra que l'Assemblée générale a décidé de suivre la question du volume des dépenses d'appui facturées à l'Institut (résolution 47/219, sect. III, par. 2). Il convient de noter que lorsque le Fonds d'affectation spéciale de l'Institut a été créé en 1983, comme suite à la résolution 37/99 K de l'Assemblée, il a été décidé de lui appliquer le taux standard de remboursement des dépenses d'appui aux programmes, soit 13 %. À la fin de 1983, toutefois, l'Institut, aux prises avec des difficultés financières, a demandé l'assentiment du Contrôleur de l'ONU pour faire exempter ce fonds du remboursement des dépenses d'appui aux programmes. En outre, le Président du

Conseil d'administration de l'Institut (qui était alors le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement) a écrit au Secrétaire général pour lui demander de renoncer au remboursement de certains services administratifs et autres services d'appui que le Secrétariat fournissait à l'Institut et qui devaient normalement lui être remboursés.

6. Après avoir examiné la situation financière, le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, au nom du Secrétaire général, a accepté qu'à compter du 1er janvier 1984, le taux de remboursement par l'Institut des dépenses d'appui aux programmes soit ramené à 5 % et que les services divers que l'Institut avait jusqu'alors remboursés à l'ONU soient désormais imputés sur le budget ordinaire de l'Organisation. Cet arrangement est toujours en vigueur.

7. Le coût de l'appui aux programmes que l'Office des Nations Unies à Genève a fourni à l'Institut en 1994, calculé à partir de la charge de travail effective qu'ont représentée ces services, est estimé à 171 800 dollars (voir annexe IV).

8. Le coût de l'appui aux programmes remboursable par l'Institut en 1994 avait été estimé à 50 900 dollars, soit 5 % des dépenses prévues (1 237 400 dollars) après déduction des 220 000 dollars de subvention de l'ONU. L'Institut a remboursé 42 400 dollars, soit 5 % des dépenses effectives (1 067 900 dollars) après déduction des 220 000 dollars de subvention de l'ONU.

Notes

¹ Résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, annexe.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Cinquième Commission, 45e séance.

ANNEXE I

Estimation révisée des recettes de l'UNIDIR
(contributions volontaires) — 1994

<u>Source</u>	<u>Montant</u> (en dollars É.-U.)
A. <u>Gouvernements</u>	
Allemagne	27 100
Australie	21 900
Brésil	2 000
Espagne	32 700
Finlande	14 100
France	275 600
Grèce	14 000
Luxembourg	3 100
Myanmar	1 500
Norvège	192 000
Nouvelle-Zélande	8 600
Pays-Bas	39 900 ^a
République de Corée	11 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	31 200
Sri Lanka	3 000
Suède	18 300 ^a
Suisse	74 300
Total	<u>770 300</u>
B. <u>Dons publics</u>	
<u>Dons annoncés</u>	
Fondation Ford	<u>270 000</u>
Total	<u>270 000</u>
Total général	<u><u>1 040 300</u></u>

^a Ce chiffre comprend des fonds versés en 1993 mais afférents à 1994 (montant total des contributions ainsi versées d'avance : 46 000 dollars).

ANNEXE II

Estimation des recettes de l'UNIDIR
(contributions volontaires) — 1995

<u>Source</u>	<u>Montant</u> (en dollars É.-U.)
A. <u>Gouvernements</u>	
<u>Contributions reçues</u> (59 800 dollars)	
Chili	1 000
Finlande	20 600
Grèce	7 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	31 200
<u>Contributions annoncées</u> (733 600 dollars)	
Allemagne	73 000
Autriche	80 000
États-Unis d'Amérique	30 000
Finlande	15 100
France	300 000
Norvège	100 000
Nouvelle-Zélande	7 500
Pays-Bas	25 000
République de Corée	15 000
Suisse	88 000
Total	793 400
B. <u>Dons publics</u>	
<u>Dons reçus</u>	
Fondation Ford	165 000
<u>Dons annoncés</u>	
United States Institute for Peace	35 000
Total	200 000
Total général	993 400

ANNEXE III

Dépenses de l'UNIDIR : dépenses effectives — 1994;
prévisions de dépenses — 1995

	<u>Dépenses effectives</u> <u>1994</u>	<u>Dépenses prévues</u> <u>1995</u>	<u>Augmentation</u> <u>(diminution)</u>
	(En milliers de dollars É.-U.)		
A. <u>Dépenses de programme directes et dépenses administratives</u>			
Personnel temporaire pour réunions	4,8	12,0	7,2
Honoraires et frais de voyage des consultants	136,8	92,9	(43,9)
Groupes spéciaux d'experts	70,1	58,0	(12,1)
Traitements et dépenses communes de personnel	469,8	551,4	81,6
Contrats de services individuels	210,3	129,3	(81,0)
Programme de bourses (allocations)	40,4	113,1	72,7
Frais de voyage du personnel en mission	48,6	31,1	(17,5)
Frais de voyage des boursiers	—	10,5	10,5
Services contractuels de traduction et d'interprétation	3,2	—	(3,2)
Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	—	10,0	10,0
Location de matériel pour service des réunions	—	4,0	4,0
Location et entretien du matériel	8,3	5,5	(2,8)
Frais de représentation	1,9	3,2	1,3
Abonnements et souscriptions	—	1,5	1,5
Fournitures et accessoires	3,0	4,0	1,0
Achat de matériel de bureau	70,7	9,7	(61,0)
Total	<u>1 067,9</u>	<u>1 036,2</u>	<u>(31,7)</u>
B. <u>Dépenses d'appui aux programmes</u>			
(5 % du total A après déduction de la subvention de l'ONU)	<u>42,4</u>	<u>40,8</u>	<u>(1,6)</u>
Montant total des dépenses (A + B)	<u>1 110,3</u>	<u>1 077,0</u>	<u>(33,3)</u>
C. <u>Réserve de trésorerie courante</u>			
(15 % du total A + B après déduction de la subvention de l'ONU)	<u>133,5</u>	<u>128,6</u>	<u>(4,9)</u>
Total général (A + B + C)	<u><u>1 243,8</u></u>	<u><u>1 205,6</u></u>	<u><u>(38,2)</u></u>

ANNEXE IV

Coût estimatif de l'appui aux programmes fourni par l'Office
 de Genève à l'UNIDIR en 1994^a

(En dollars)

A.	<u>Coûts indirects répartis</u>	
	<u>Services financiers</u>	
	États de paie	1 200
	Bordereaux de paiement	12 000
	Comptabilité et contrôle financier	3 300
	Placements/comptes	1 600
	Section du budget	100
	Total partiel	<u>18 200</u>
	<u>Services de gestion du personnel</u>	
	Contrats d'engagement du personnel	3 800
	Services médicaux communs	100
	Total partiel	<u>3 900</u>
	<u>Services généraux</u>	
	Documents de voyage	7 900
	Courrier et valise diplomatique	9 100
	Achats et fournitures	1 300
	Transports et bons d'essence	500
	Services téléphoniques	5 300
	Services communs de logement	1 100
	Section des services électroniques	1 800
	Sécurité	15 200
	Total partiel	<u>42 200</u>
	Total	<u>64 300</u>
B.	<u>Coûts directs</u>	
	Location de bureau ^b	<u>107 500</u>
	Total général (A + B)	<u><u>171 800</u></u>

^a Coût calculé d'après la charge de travail qu'ont représentée ces services en 1994.

^b 237,4 m² x 1,70 FS x 365/1,37.
